

Conditions d'utilisation

IMPORTANT - LIRE ATTENTIVEMENT : L'UTILISATION DU SITE INTERNET ET DES SERVICES DE GENESYS EST SOUMISE A L'ACCEPTATION ET A L'APPLICATION DU PRÉSENT CONTRAT.

LE PRESENT CONTRAT EST CONCLU ENTRE LA PERSONNE PHYSIQUE OU LA PERSONNE MORALE QUI UTILISE, ACHÈTE OU OUVRE UN COMPTE AFIN D'UTILISER DES SERVICES (« UTILISATEUR ») ET GENESYS CONFERENCING (« GENESYS »).

LE « CLIENT » DÉSIGNE LA PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE QUI UTILISE, ACHÈTE OU OUVRE UN COMPTE D'ACCÈS AUX SERVICES TANDIS QUE LE « PARTICIPANT » DÉSIGNE TOUTE PERSONNE, DÉSIGNÉE PAR LE CLIENT, QUI ORGANISE, GÈRE OU ASSISTE A UNE CONFÉRENCE, SOUS LA RESPONSABILITÉ DU CLIENT, QUE CETTE PERSONNE AIT UN LIEN JURIDIQUE AVEC LE CLIENT OU NON. LE CLIENT ET LE PARTICIPANT SONT DESIGNES COLLECTIVEMENT « UTILISATEUR ».

EN INSTALLANT, ACCÉDANT OU UTILISANT LES SERVICES, L'UTILISATEUR S'ENGAGE A RESPECTER LE CONTRAT. NOUS PRIONS NOS CLIENTS DE NE PAS UTILISER LES SERVICES S'ILS NE SONT PAS D'ACCORD AVEC LES DISPOSITIONS DU PRÉSENT CONTRAT. NOUS LEUR SUGGÉRONS ÉGALEMENT D'IMPRIMER OU DE TÉLÉCHARGER CE CONTRAT ET DE LE CONSERVER COMME RÉFÉRENCE.

DESCRIPTION DES SERVICES

Ce Contrat régit l'achat et l'utilisation de conférences audio, vidéo et web, ainsi que tous les produits et Services connexes de Genesys (« Services de Genesys ») et de ses fournisseurs tiers (« Services de Tiers ») (les Services de Genesys et les Services Tiers sont désignés collectivement sous le nom de « Services »). Genesys se réserve le droit de modifier, élargir ou réduire les caractéristiques des Services sans préavis. L'Utilisateur reconnaît que l'obligation de Genesys de lui fournir des Services est subordonnée à la fourniture par l'Utilisateur de toutes les informations et l'aide nécessaires à cet effet. Genesys se réserve le droit de reprendre à tout moment tout numéro d'accès entrant. L'Utilisateur reconnaît que Genesys ne peut garantir la prestation de tous les Services à partir de toutes les localités, notamment les Services fournis à l'aide de la téléphonie mobile, des téléphones publics ou satellites en raison des restrictions imposées par un pays, un exploitant ou d'autres restrictions.

DURÉE ET RESILIATION

Durée

Le présent Contrat ou tout Bon de Commande restera en vigueur jusqu'à sa résiliation en application des dispositions de ce Contrat (la « Durée »).

Résiliation du Contrat

L'Utilisateur ou Genesys peuvent résilier ce Contrat à tout moment pour convenance au moyen d'un préavis écrit adressé à l'autre partie ; toutefois, la durée de validité de chaque Bon de Commande éventuel sera régie par ce Bon de Commande, et ledit Bon de Commande restera en vigueur pendant cette période, même en cas de résiliation du présent Contrat. La résiliation de tout Bon de Commande n'aura, par ailleurs, aucun effet sur la durée du présent Contrat ou sur la durée de validité de tout autre Bon de Commande.

Résiliation pour manquement

Ce Contrat ou tout Bon de Commande peut être résilié par la partie non défaillante en cas de manquement grave, par l'autre partie, à l'une des dispositions du présent Contrat ou du Bon de Commande correspondant et s'il n'est pas remédié à ce manquement dans les soixante (60) jours suivant l'envoi d'une notification écrite (ou dans les dix (10) jours en cas de manquement de défaut de paiement).

Effet de la résiliation

La résiliation de tout Bon de Commande ne pourra en aucun cas affecter les termes du présent Contrat ou de tout autre Bon de Commande. Si le Client résilie un Bon de Commande pour des motifs déterminés : (a) il devra payer pour tous les Services rendus jusqu'à la date de résiliation ; (b) Genesys remboursera le Client de tous les Services prépayés et non rendus au Client ; et (c) le Client n'aura pas à payer les éventuelles échéances futures normalement dues en vertu du présent Contrat ou d'un Bon de Commande. En revanche, dans tous les autres cas de résiliation du présent Contrat ou de tout Bon de Commande, le Client devra payer : (a) tous les Services rendus jusqu'à la date de résiliation ; et (b) tous les montants payables à l'avenir (Engagement Minimum Annuel ou autre) en vertu de ce Contrat et de tout Bon de Commande, y compris le renouvellement échoué, le cas échéant. Toute utilisation des Services postérieure à la résiliation du Contrat fera l'objet d'une facturation au tarif standard.

PAIEMENTS, PRIX, FRAIS ET TAXES

Paielements et frais

Genesys fera parvenir au Client une facture électronique sans frais ou une facture papier moyennant des frais. Le Client s'engage à régler le coût de tous les Services à réception de la facture ou à une date ultérieure si précisée sur la facture, selon la méthode de paiement préconisée sur la facture. Des frais ou intérêts de retard seront appliqués aux factures qui ne sont pas réglées à l'échéance conformément au moins élevé des deux entre : (i) la politique financière de Genesys applicable localement ou (ii) le taux d'intérêt

maximum légal. Le Client peut obtenir une copie de la politique concernant les frais financiers exigibles localement en envoyant un e-mail à legal@genesys.com. En cas de contestation de tout ou partie du montant de la facture, le Client doit en informer Genesys dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de ladite facture. Le cas échéant, la facture sera considérée comme définitivement acceptée par le Client. Le Client accepte que : (1) sauf indication contraire, les Services sont facturés en multipliant les appels entrants ou sortants de toutes les conférences par le tarif applicable par minute ; (2) le tarif négocié spécialement par le Client et approuvé par Genesys, comme indiqué sur les factures envoyées au Client par Genesys, sera considéré comme le « tarif négocié » ; (3) les Services qui ne sont pas couverts par le tarif négocié (y compris les appels de conférences en provenance ou à destination de pays autres que le pays hôte) seront facturés au tarif standard de Genesys (« tarif standard ») ; (4) le Client peut obtenir le tarif Standard de Genesys en consultant son Représentant Commercial, le service Clientèle ou bien son compte Internet.

Révision des prix

LE CLIENT ACCEPTE QUE GENESYS MODIFIE A TOUT MOMENT LE TARIF STANDARD APPLICABLE, SANS PRÉAVIS, EN PUBLIANT LE NOUVEAU TARIF SUR SON SITE INTERNET. LE CLIENT ACCEPTE DONC DE VÉRIFIER LE TARIF STANDARD PÉRIODIQUEMENT ET DE LE FAIRE TOUTES LES FOIS QU'IL PRÉVOIT D'UTILISER LES SERVICES FACTURÉS AU TARIF STANDARD. LE TARIF NÉGOCIÉ PEUT ÉGALEMENT ÊTRE RÉVISÉ À TOUT MOMENT MOYENNANT UN PRÉAVIS ÉCRIT DE TRENTE (30) JOURS. EN OUTRE, LE CLIENT ACCEPTE QUE GENESYS AUGMENTE LE TARIF STANDARD OU LE TARIF NÉGOCIÉ (OU LES DEUX) DE 15 % CHAQUE ANNÉE SANS PRÉAVIS. EU ÉGARD A CETTE POLITIQUE DE RÉVISION DES PRIX, LE CLIENT S'ENGAGE À VÉRIFIER ATTENTIVEMENT CHAQUE FACTURE AVANT DE LA RÉGLER ET A NOTIFIER A GENESYS TOUT DÉSACCORD CONCERNANT LE TARIF APPLIQUÉ DANS LES TRENTE (30) JOURS SUIVANT LA DATE DE RÉCEPTION DE LA FACTURE. SI LE CLIENT N'A PAS CONTESTÉ LE TARIF APPLIQUÉ DANS LES TRENTE (30) JOURS SUIVANT LA DATE DE RÉCEPTION DE LA FACTURE, IL SERA RÉPUTÉ L'AVOIR ACCEPTÉ ET AVOIR RENONCÉ À TOUT DROIT DE LE CONTESTER.

POUR EMEA UNIQUEMENT : NONOBTANT CE QUI PRÉCÈDE, A COMPTER DU 15 JUILLET 2009 (« DATE DE MODIFICATION DU PRIX »), TOUT CLIENT ANTÉRIEUREMENT SOUMIS AU PRIX MULTIMÉDIA COMBINÉ (AUDIO ET WEB) N'AYANT PAS UTILISÉ LES FONCTIONNALITÉS WEB DES SERVICES LORS DES DOUZE DERNIERS MOIS, NE BÉNÉFICIERA PLUS DU PRIX MULTIMÉDIA COMBINÉ. A COMPTER DE LA DATE DE MODIFICATION DU PRIX, LESDITS CLIENTS DEVRONT S'ACQUITTER D'UN COMPLÉMENT DE PRIX POUR L'USAGE DES FONCTIONNALITÉS WEB DES SERVICES. POUR PLUS D'INFORMATION, VEUILLEZ CONTACTER LE SERVICE CLIENT AU 0800 260 260 OU VOTRE REPRÉSENTANT COMMERCIAL GENESYS.

Factures impayées

Dans l'éventualité où les factures ne seraient pas réglées dans leur intégralité à l'échéance, pour quelque motif que ce soit, Genesys sera autorisé à suspendre tout ou partie des Services jusqu'au paiement intégral des factures, majorées des pénalités de retard applicables. En outre, si une facture n'est pas acquittée dans un délai de soixante (60) jours, Genesys peut, sans préavis, (i) augmenter le tarif par minute ou par utilisation de tous les Services de 15 % à partir du 61^e jour à compter de la date de facture ; et (ii) facturer dorénavant l'ensemble des frais et fonctionnalités nonobstant toute éventuelle exonération antérieure. Les nouveaux tarifs ainsi révisés et appliqués par Genesys seront maintenus jusqu'à ce qu'un accord écrit, diminuant lesdits tarifs soit signé par un représentant de chaque partie. Cette augmentation de tarif est additionnelle à toute autre augmentation de tarif applicable conformément aux présentes Conditions d'Utilisation. Après paiement par le Client de l'ensemble des sommes dues, Genesys pourra rétablir les Services si elle obtient la garantie de la solvabilité du Client, (y compris par la mise en place de modalités de paiement différentes comme le prépaiement ou une facturation plus fréquente). La suspension des Services ne dispense pas le Client du paiement des sommes dues. Le Client s'engage en outre à rembourser à Genesys la totalité des coûts, frais et dépenses supportés par Genesys dans le cadre des activités de recouvrement à son encontre, y compris des honoraires d'avocats dûment justifiés.

Taxes, frais et suppléments

En plus du prix facturé pour les Services, le Client devra payer l'ensemble des frais, droits, charges, cotisations administratives, frais supplémentaires ou taxes attribuables aux Services et qui sont mentionnés sur la facture.

CONDITIONS D'UTILISATION

Licence

Sous réserve de l'acceptation des termes de ce Contrat par l'Utilisateur, Genesys accorde à l'Utilisateur une licence non exclusive, non transférable et mondiale, d'utilisation des Services pour la durée du Contrat. Genesys n'a pas l'obligation de fournir à l'Utilisateur, et cette licence n'inclut pas la fourniture de toute documentation papier ou tout autre document imprimé, toute assistance technique ou téléphonique, ou de toutes modifications, améliorations ou suppléments aux Services. À l'exception de ce qui est défini précisément aux présentes, Genesys ou ses fournisseurs conservent l'ensemble des droits, titres et intérêts, y compris les droits de propriété intellectuelle, relatifs aux Services (ou intégrés dans les Services), ainsi que l'ensemble des technologies, numéros de téléphone, adresses Internet, logiciels ou systèmes liés aux Services. L'Utilisateur s'engage à ne pas reconstituer, décompiler, désassembler, traduire ni tenter d'apprendre le code source de tout logiciel lié aux Services. L'Utilisateur reconnaît que l'utilisation de Services Tiers est soumise aux Contrats de licence de ces Fournisseurs Tiers. Le partage de licences d'utilisation nominatives entre plusieurs Utilisateurs n'est pas autorisé ; chaque Utilisateur doit obtenir une licence d'utilisation distincte. A cet égard, l'Utilisateur doit s'assurer que les termes de sa licence nominative soient respectés. Mis à part l'utilisation desdits Services dans le cadre de réunions

et de conférences auxquelles il participe activement, l'Utilisateur n'est pas autorisé à revendre les Services ni à en faire un usage commercial quelconque.

Obligations liées aux comptes Client

Le Client est responsable du maintien, de la confidentialité de ses comptes, numéros, codes de conférence, mots de passe ainsi que de ses codes d'accès ou PIN nécessaires à l'utilisation des Services, ainsi que de toute utilisation de ses Comptes, qu'elle soit autorisée ou non,... L'Utilisation des Services de Genesys n'est pas destinée à l'usage des enfants. L'Utilisateur s'engage à ne pas permettre à des mineurs d'utiliser les Services de Genesys sans le consentement d'un parent ou d'un tuteur. L'Utilisateur s'engage à informer immédiatement Genesys de toute utilisation non autorisée de son compte, dès qu'il en prend connaissance.

Obligations liées aux communications

Le Client est l'unique propriétaire et l'unique responsable du contenu de toutes les communications (visuelles, écrites ou audio) diffusées à partir de son compte. L'Utilisateur doit se conformer aux lois applicables lorsqu'il utilise les Services de Genesys ; il ne doit transmettre aucune communication susceptible de violer une loi, un règlement, ou une décision de justice; il ne violera pas les droits d'un tiers en utilisant les Services ; il n'utilisera pas les Services dans le cas où ils pourraient causer des dommages à la propriété de Genesys, compromettre, interrompre le système de Genesys ou nuire aux autres Utilisateurs. Bien que Genesys ne soit pas responsable de telles communications, Genesys se réserve le droit d'en suspendre la diffusion si elles sont portées à sa connaissance. L'Utilisateur reconnaît que l'enregistrement ou la transcription des conférences dans le cadre des Services peut être soumis à des lois ou réglementations spécifiques et qu'il est entièrement responsable d'en informer les participants avant le début de la conférence selon les conditions légales requises. L'Utilisateur reconnaît et convient que Genesys ne fournit et n'a aucune obligation de fournir toute analyse, interprétation ou avis sur la conformité de l'Utilisateur aux lois et réglementations susmentionnées. L'Utilisateur reconnaît que Genesys n'effectue aucun contrôle du contenu des communications de l'Utilisateur, ni ne garantit la fiabilité, l'intégrité, la sécurité ou la qualité de celles-ci.

Confidentialité et utilisation des données personnelles

Les informations que Genesys détient sur l'Utilisateur seront utilisées dans le cadre de la fourniture des Services et ce, à des fins d'identification, de gestion de compte, d'analyse et de prévention des fraudes ou des pertes. Chaque partie s'engage à respecter les lois sur la protection des données personnelles qui lui sont applicables (les « lois sur la protection des données personnelles »). Les parties conviennent que : dans le cadre de la fourniture des Services (i) Genesys peut accéder à des données personnelles relatives à l'Utilisateur (telles que définies par les lois sur la protection des données personnelles) et (a) utilisera ces données personnelles uniquement dans le cadre de la fourniture des Services ; (b) les traitera conformément aux instructions de l'Utilisateur ; et (c) prendra toutes les mesures techniques ou organisationnelles appropriées pour prévenir toute utilisation non autorisée ou frauduleuse ou la perte ou la destruction de ces données ; (ii) les données personnelles de l'Utilisateur peuvent être utilisées et traitées par Genesys ou ses filiales à travers le monde ; et (iii) l'Utilisateur demeure responsable des données personnelles qui sont traitées par Genesys pour le compte de l'Utilisateur dans le cadre de la fourniture des Services. Des renseignements complémentaires sur l'utilisation de ces données sont disponibles dans la politique de confidentialité de Genesys applicable à l'utilisation du site Internet et des Services de Genesys. Ce document est également disponible sur simple demande auprès du Service Client.

Envoi de messages

Dans l'hypothèse où le Client utilise les Services pour envoyer des fax, e-mail, appels téléphoniques, texte, SMS, ou tout autre message (« Messages ») à un/des destinataire/s (les « Destinataires ») l'Utilisateur a) s'engage à ne pas effectuer d'appels sortants automatisés à des fins commerciales ou caritatives; et (b) garantit qu'il a le droit d'envoyer des Messages aux Destinataires (notamment, qu'il a obtenu le consentement des Destinataires lorsque cela est nécessaire) et que le contenu, l'objet, le calendrier d'envoi de ces Messages, campagnes et programmes sont conformes aux lois et règlements applicables (notamment relatifs au contenu, calendrier d'envoi et numéros restreints). L'Utilisateur reconnaît également qu'il est l'expéditeur de tous les Messages et que Genesys agit suivant ses instructions comme diffuseur des Messages. Genesys ne fournit aucun contenu et l'Utilisateur assume la responsabilité exclusive du contenu des Messages et de la communication de toute liste de noms, numéros et adresses fournies à Genesys pour utiliser le service d'envoi des Messages.

Restrictions légales applicables aux exportations et importations

L'Utilisateur reconnaît que les lois et règlements américains limitent l'exportation et la réexportation de marchandises et de données techniques en provenance des États-Unis, ce qui inclut les Services et tout logiciel associé. Nonobstant ce qui précède, l'Utilisateur reconnaît que les Services et les logiciels associés sont ou peuvent être des « produits de cryptage » soumis à des contrôles conformément aux règlements administratifs du Département du Commerce américain. L'Utilisateur accepte de ne pas exporter ou réexporter les Services ou tout logiciel associé sous peine d'être en infraction avec les lois sur l'exportation des États-Unis ou de tout autre pays.

LIMITATION DE GARANTIE ET RESPONSABILITÉ

Limitation de garantie

TOUS LES SERVICES SONT FOURNIS « TELS QUELS » ET « EN L'ÉTAT » ET SANS AUCUNE GARANTIE. L'UTILISATEUR ACCEPTE QUE LES SERVICES DE GENESYS ET LE SITE INTERNET SOIENT FOURNIS « TELS QUELS » ET « SELON DISPONIBILITÉ ». GENESYS ET SES FOURNISSEURS DÉCLINENT FORMELLEMENT TOUTE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPLICITE OU IMPLICITE, INCLUANT NOTAMMENT, TOUTES LES GARANTIES DE QUALITÉ

MARCHANDE, D'ADAPTATION À USAGE PARTICULIER OU D'ABSENCE DE CONTREFAÇON. GENESYS NE GARANTIT PAS L'EXACTITUDE OU LA FIABILITÉ DES INFORMATIONS, DOCUMENTS, BIENS OU SERVICES OBTENUS PAR L'INTERMÉDIAIRE DES SERVICES OU DES SITES INTERNET DE GENESYS, NI QUE LES SERVICES DE GENESYS RÉPONDENT AUX EXIGENCES DE L'UTILISATEUR, NI QU'ILS SERONT ININTERROMPUS, PERTINENTS, SÉCURISÉS OU SANS ERREUR. L'UTILISATION DES SERVICES ET DU SITE INTERNET SE FAIT AUX RISQUES ET SOUS LA RESPONSABILITÉ DU CLIENT. GENESYS N'EST PAS RESPONSABLE DES ACTES OU OMISSIONS DES AUTRES FOURNISSEURS DE SERVICES, DES INFORMATIONS OU DU CONTENU DES COMMUNICATIONS DE L'UTILISATEUR, DES SERVICES TIERS, DES PANNES OU DES MODIFICATIONS DU MATÉRIEL OU DE TOUTE AUTRE CAUSE EN DEHORS DU CONTRÔLE RAISONNABLE DE GENESYS.

Limitation de responsabilité

DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, GENESYS, SES FOURNISSEURS OU LEURS FILIALES, NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE INDIRECT, IMMATÉRIEL, IMPRÉVISIBLES, NON CONSÉCUTIF, DE QUELQUE NATURE QU'IL SOIT, (NOTAMMENT TOUT MANQUE À GAGNER, PERTE DE DONNÉES, PERTE DE PROFITS, OU FRAIS SUPPLÉMENTAIRES RÉSULTANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DES SERVICES, OU DE L'EXÉCUTION DE CE CONTRAT OU DE TOUT BON DE COMMANDE, ET CE MÊME SI GENESYS A ÉTÉ AVISÉ DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES. EN CONSÉQUENCE, A L'EXCEPTION DES DOMMAGES DONT LA LOI IMPOSE LA RÉPARATION, L'UTILISATEUR ACCEPTE QUE TOUS LES DOMMAGES SOIENT EXCLUS, MIS À PART LES DOMMAGES DIRECTS EFFECTIVEMENT SUBIS PAR L'UTILISATEUR ET RAISONNABLEMENT ÉVALUÉS, JUSQU'À CONCURRENCE DE LA PLUS PETITE DES DEUX SOMMES ENTRE (1) LE REMBOURSEMENT DES FRAIS QUE L'UTILISATEUR A EFFECTIVEMENT PAYÉS POUR LES SERVICES AU COURS DES SIX (6) DERNIERS MOIS PRÉCÉDANT IMMÉDIATEMENT LA SURVENANCE DU DOMMAGE, QUELQUE SOIT LE TYPE D'ACTION EN JUSTICE OU DE PLAINTÉ (RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE, DÉLICTEUELLE, OU AUTRE) ET (2) LA SOMME DE MILLE DOLLARS (1 000 \$) (OU L'ÉQUIVALENT EN MONNAIE LOCALE).

Indemnisation

Le Client s'engage à indemniser, défendre et exonérer Genesys, ses fournisseurs, leurs filiales et leurs cadres, dirigeants et employés (les « indemnisés Genesys ») de toute réclamation, action en justice, procès, frais, honoraires, dommages et responsabilités, y compris les honoraires d'avocats, provenant ou liés à : (1) l'utilisation des Services par le Client (ce qui inclut sans limitation, toute personne accédant aux Services en utilisant le compte du Client) ; (2) toute violation du présent Contrat, de tout Bon de Commande ou de toute loi, ou règlement par le Client ou par toute personne accédant aux Services en utilisant utilisation du compte du Client ; (3) toute transgression ou violation, commise par le Client ou par toute personne accédant aux Services en utilisant le compte du Client, de tout Droits de propriété intellectuelle, d'une obligation de confidentialité ou de tout autre droit d'une quelconque personne physique ou morale, ou (4) toute violation découlant de l'association des Services de Genesys aux produits, services, matériels ou procédures du Client.

Inexécution et renonciation

Si une disposition du présent Contrat est jugée invalide ou inapplicable, elle sera remplacée par une disposition valide et applicable correspondant à la volonté initiale des parties et à la répartition des risques de la disposition d'origine et le reste du Contrat restera en vigueur. Si une disposition est jugée contraire à la loi, cette disposition sera interprétée de façon à refléter le plus possible la volonté des parties, les autres dispositions restant en vigueur. Le fait que Genesys n'ait pas revendiqué ni appliqué un droit ou une disposition du présent Contrat ne constitue pas une renonciation à ce droit ou à cette disposition, sauf si Genesys en cas de renonciation express et d'un représentant légal de Genesys. Si Genesys ou les Services de Genesys sont à l'avenir soumis à des lois ou réglementations spécifiques en contradiction avec les termes du présent Contrat, Genesys pourra résilier le Contrat ou modifier les Services afin de les rendre conformes auxdites lois et réglementations. .

DIVERS

Confidentialité

Genesys et l'Utilisateur s'engagent à faire leurs meilleurs efforts afin d'assurer la protection des informations confidentielles de l'autre partie de toute divulgation non autorisée par celle-ci. Le terme « information confidentielle » désigne toutes les informations à valeur économique, réelle ou potentielle, ne faisant pas partie du domaine public, et dont l'accès est peu probable pour des tiers susceptibles d'exploiter commercialement ces informations confidentielles. Les parties s'engagent à ne divulguer les informations confidentielles aux seuls employés, associés, fournisseurs ou conseils qui en ont nécessairement besoin et qui acceptent d'être liés par un engagement de confidentialité similaire au présent. Cette obligation de confidentialité ne s'applique pas aux informations (i) développées de façon indépendante par une partie, (ii) généralement accessibles au public sans violation des termes des présentes, (iii) déjà connues par l'une des parties au moment de la divulgation, ou (iv) reçues licitement d'un tiers sans restriction sur la divulgation ou une obligation de confidentialité appliquée directement ou indirectement à l'autre partie. La présente clause n'empêchera pas le destinataire de l'information de divulguer des informations confidentielles si les lois ou règlements applicables lui imposent de le faire, à condition que, si il est légalement autorisé à la faire, il en informe préalablement l'autre partie émettrice de l'information confidentielle et qu'il lui fournisse l'assistance nécessaire à la préservation de ses droits sur lesdites informations confidentielles. Nonobstant ce qui précède, les parties reconnaissent que le destinataire n'est pas obligé de retourner les informations à la partie émettrice ni de détruire les éventuelles copies des informations stockées dans son système de sauvegarde ou de ses systèmes de backup . Les obligations énoncées dans le cadre du présent Contrat à l'égard de ces informations prévalent jusqu'à ce que lesdites informations soient détruites.

Organismes gouvernementaux

L'utilisation des Services par le gouvernement des États-Unis ou d'autres organismes gouvernementaux doit se faire sous la catégorie « logiciel à diffusion restreinte » ou « données à droits limités » comme il est mentionné dans le document 48 CFR 52.227-14, ou « logiciel commercial » ou « documentation de logiciel commercial » précisé dans le document DFARS 252.227-7202, ou selon d'autres conditions générales similaires, ceci afin d'éviter le transfert des droits et de la technologie du gouvernement ou de ses organismes, de manière différente des conditions normales de licence commerciale. Pour les États-Unis, le prestataire et fabricant est Intercall, Inc., 8420 W. Bryn Mawr Ave., Suite 400, Chicago, IL 60631.

Dispositions diverses

Sauf disposition expresse contraire, tous les recours prévus dans le présent Contrat sont cumulatifs et s'ajoutent, sans s'y substituer, à tout recours dont dispose chacune des parties, en droit, en équité, ou d'une autre manière. L'Utilisateur reconnaît que Genesys est un contractant indépendant ; le présent Contrat ne vise et ne crée aucune relation de mandat, société, co-entreprise, employé-employeur ou franchiseur-franchisé. Le présent Contrat est conclu au seul bénéfice de Genesys, de ses filiales et de l'Utilisateur ; il n'est pas conçu et ne doit pas être interprété comme pouvant octroyer un droit ou un privilège à un tiers. Les parties conviennent que le présent Contrat n'est pas exécutoire en vertu de la loi de 1999 sur les droits des tiers (*Rights of Third Parties*) par une personne qui n'est pas partie à ce Contrat. L'Utilisateur autorise la supervision effectuée par Genesys (incluant notamment l'enregistrement d'appels à des fins d'assurance qualité). Il consent également à ce que Genesys utilise un équipement de numérotation automatique pour le contacter. La prestation de Services par Genesys est soumise aux lois et règlements en vigueur, et aucune disposition du présent Contrat (ou d'un Bon de Commande) ne pourra constituer une dérogation valable aux droits et obligations de Genesys de se conformer aux demandes ou requêtes gouvernementales, judiciaires ou légales relatives à l'utilisation du site Internet par l'Utilisateur, aux Services ou aux informations fournies ou collectées par Genesys en vue de cette utilisation. L'Utilisateur ne peut céder ou transférer ce Contrat ou tout Bon de Commande à aucune autre personne physique ou morale sans le consentement écrit préalable de Genesys, mais Genesys se réserve le droit de céder le présent Contrat ou Bon de Commande ou de sous-traiter l'exécution des Services prévus aux présentes.

Loi applicable, compétence

Si l'Utilisateur est immatriculé ou enregistré ou s'il réside en Europe, au Moyen-Orient ou en Afrique, le présent Contrat sera régi et interprété par les lois anglaises ; l'Utilisateur accepte que les tribunaux anglais aient la compétence exclusive pour connaître des litiges, contentieux et réclamations résultant du présent Contrat ou des Services fournis par Genesys. Si l'Utilisateur est immatriculé ou enregistré ou s'il réside en Asie, en Australie, en Nouvelle-Zélande ou dans la région indopacifique, le présent Contrat sera régi et interprété par les lois de Singapour ; l'Utilisateur accepte que les tribunaux de Singapour aient la compétence exclusive pour connaître des litiges, controverses ou réclamations résultant du présent Contrat ou des Services fournis par Genesys. Si l'Utilisateur est immatriculé ou enregistré ou s'il réside en Amérique du Nord, en Amérique Centrale ou en Amérique du Sud ou dans toute autre région du monde qui n'a pas été citée plus haut, le présent Contrat sera régi et interprété par les lois de l'Etat du Nebraska, États-Unis ; l'Utilisateur accepte que le tribunal d'Omaha, Nebraska, États-Unis ait la compétence exclusive pour connaître des litiges, controverses et réclamations résultant du présent Contrat ou des Services fournis par Genesys. L'application de la Convention des Nations Unies sur les Contrats de Vente Internationale de Marchandises est expressément exclue par les présentes. L'Utilisateur accepte que la signification d'un acte de procédure soit effectuée à son adresse de facturation. Sous réserve des dispositions impératives applicables l'Utilisateur renonce à toutes les exceptions d'incompétence et aux exceptions de procédure et renonce expressément à tout droit de poursuivre ou d'entreprendre une action devant un tribunal local. L'Utilisateur convient que toute réclamation ou action liée au présent Contrat ou à son exécution doit être engagée par l'Utilisateur moins d'un (1) an après la survenance de la cause de l'action.

Force Majeure

Genesys décline toute responsabilité en cas de retard ou de défauts d'exécution dus à des causes échappant à son contrôle, ce qui inclut notamment : les actes de terrorisme, guerres, hostilités, révolutions, émeutes, troubles civils, urgences nationales, incendies ou explosions, inondations, forces de la nature, embargos, accidents, cas fortuits, instabilité ou indisponibilité de l'Internet ou de ses éléments, mauvais fonctionnement des réseaux de télécommunication, sabotages technologiques, épidémies, quarantaines, virus, grèves, lock-out, conflits salariaux, arrêt ou interruption du réseau de transport, des Services publics, des Services de livraison ou d'approvisionnement, actions ou requêtes d'une autorité gouvernementale, ou toute autre cause échappant au contrôle de Genesys, similaires ou non aux précédentes.

Intégralité du Contrat

A l'exception des cas dans lesquels où le Client a signé un Contrat de Services avec Genesys (« Contrat de Services »), le présent Contrat, et les éventuels Bons de Commande signés par les parties (« Bon de Commande ») constituent l'intégralité du Contrat entre Genesys et le Client pour ce qui concerne les Services, et il se substitue à toutes les autres communications, propositions, déclarations, ou contrats, qu'ils soient électroniques, écrits ou non, relatif aux Services entre Genesys et le Client. En cas de conflit entre le présent Accord et (i) un Contrat de Services ou (ii) un Bon de Commande signé, le Contrat de Services se substitue au Bon de Commande et au présent Contrat. Le Client convient que toutes les conditions contenues dans tout document, notamment un Bon de Commande, un accusé de réception, un e-mail ou tout autre document que le Client peut remettre maintenant ou ultérieurement à Genesys, seront sans effet et que le présent Contrat est le seul Contrat entre Genesys et le Client à l'égard des Services et qu'il ne peut être modifié que dans les termes des dispositions du présent document. Une version papier du présent Contrat ou toute notification transmise au Client sous forme électronique sera acceptée dans des procédures judiciaires ou administratives se

rapporant au présent Contrat dans les mêmes conditions que d'autres documents et archives d'ordre commercial initialement émis et conservés sous une forme imprimée.

Notifications

Les notifications de Genesys à l'intention du Client en vertu du présent Contrat pourront être envoyées par courrier, e-mail, fax ou autre moyen électronique et seront considérées comme délivrées au Client dès réception à son adresse postale, numéro de fax, adresse e-mail ou d'autres coordonnées fournies par le Client à des fins de facturation et de gestion de compte. Les notifications à l'intention de Genesys doivent être envoyées à l'adresse mentionnée sur la facture de Genesys avec une copie à l'attention du Département Juridique au 215, rue Samuel Morse, 34967 Montpellier Cedex 2 - France, Att : Département Juridique ; Fax : +33 4 99 13 27 90; e-mail: legal@genesys.com .

Modification

Genesys se réserve le droit de modifier à tout moment les dispositions du présent Contrat. Toute modification proposée par l'Utilisateur ne sera applicable que si elle est expressément acceptée par écrit par Genesys et signée par les représentants de chacune des parties. Nonobstant toute disposition contraire, toute modification publiée par Genesys sur son site Internet entrera en vigueur dix (10) jours après sa publication. L'utilisation des Services après la publication implique l'acceptation des dispositions du Contrat modifiées. Par conséquent, l'Utilisateur s'engage à visiter régulièrement le site Internet afin de consulter la dernière version mise à jour applicable du présent Contrat.

Revisé le 1^{er} septembre 2009